



**HAL**  
open science

# Villages reliques en Côte d'Ivoire à l'épreuve de l'autonomisation : étude de cas dans la commune de Cocody-Abidjan

Gnangon Georgette Brou, Barnabé Cossi Houedin

► **To cite this version:**

Gnangon Georgette Brou, Barnabé Cossi Houedin. Villages reliques en Côte d'Ivoire à l'épreuve de l'autonomisation : étude de cas dans la commune de Cocody-Abidjan. *Revue Nigérienne des Sciences Sociales*, revue internationale francophone , 2022, 3, pp 197-218. ird-03747680

**HAL Id: ird-03747680**

**<https://hal.ird.fr/ird-03747680>**

Submitted on 8 Aug 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# **Villages reliques en Côte d'Ivoire à l'épreuve de l'autonomisation : étude de cas dans la commune de Cocody-Abidjan**

**Gnangon Georgette BROU**

*Université Peleforo Gon Coulibaly de Korhogo/ Côte d'Ivoire  
gnangon@yahoo.fr*

**Barnabé Cossi HOUEDIN**

*Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan/ Côte d'Ivoire  
Institut d'Ethno-Sociologie (IES)  
houedin@yahoo.fr*

## **Résumé**

L'objectif de cet article est d'analyser les soubassements idéologiques et les expressions de l'autonomisation dans les villages reliques de la commune de Cocody. Inscrit dans l'approche qualitative, l'article repose sur des données recueillies à partir des entretiens individuels et collectifs. Le texte procède par un procès de la participation sociale dans les villages reliques ciblés pour mettre en lumière diverses significations de l'autonomisation construite dans le rapport à la ville. Il insiste sur le caractère plus ou moins obligatoire de la transformation de cette pratique en un modèle de développement communautaire, de revendication du droit à la différence dans la ville. Il tend également à faire comprendre l'intérêt de la production de normes sociales adaptées et de la mise en place d'une pluralité d'actions protectrices plus ou moins convergentes pour pallier la perte de l'identité villageoise. En somme, l'article permet de démontrer que non seulement les processus d'autonomisation rendent compte de plusieurs polarités à affirmer ou à créer, mais aussi impliquent la reconstruction de l'attractivité de ces villages absorbés par la ville dans des rapports marchands et non marchands.

**Mots clés : Autonomisation ; Cocody ; Développement communautaire ; Villages reliques**

## **Abstract**

The purpose of this article is to analyze the ideological foundations and the expressions of empowerment in the relic villages of the commune of Cocody. Part of the qualitative approach, the article is based on data collected from individual and group interviews. The text proceeds by a process of social participation in the relic villages targeted to highlight various meanings of empowerment built in relation to the city. It stresses the more or less compulsory nature of the transformation of this practice into a model of community development, of the demand for the right to differentiation in the city. It also tends to make people understand the value of producing appropriate social norms and implementing a plurality of more or less convergent protective actions to compensate for the loss of village identity. In short, the article demonstrates that not only do the empowerment processes reflect several polarities to be affirmed or created, but also involve the reconstruction of the attractiveness of these villages absorbed by the city in commercial and non-commercial relations. The article makes it possible to demonstrate that not only the processes of empowerment account for several polarities to be asserted or created, but also involve the reconstruction of the attractiveness of these villages absorbed by the city in merchant and non-market relations.

**Keywords: Empowerment; Cocody; Community Development; Relic Villages**

## **Introduction**

Les transformations des villes ivoiriennes ne cessent de faire apparaître des identités remarquables en rapport avec l'inclusion de villages dans le tissu urbain. Du moins, ce lien

devient de plus en plus un objet susceptible de découvertes marquées par les questions d'appartenances ou de participations sociales (C. Terrier, 1996). De fait, sans être pour autant en contradiction avec leur renouvellement, les imaginaires divergents ou convergents des villages inclus dans les villes se renforcent respectivement au point de les inscrire ensemble dans des logiques de développement durable. Sous cet angle d'ailleurs, ceux absorbés par la ville d'Abidjan par exemple continuent d'inciter la curiosité scientifique aussi bien au plan juridique que sociologique.

Appréhendée comme une autre face visible de l'urbanisation et de l'étalement urbain, la structure sociale des villages absorbés par la ville d'Abidjan est en proie à de permanentes recompositions<sup>1</sup> (O. Dembélé et P. Pottier, 2000). Il est donc possible d'y voir des changements notables aux niveaux de leurs délimitations, de l'habitat, des infrastructures économiques, éducatives et aussi à l'échelle de leurs formes. La variété des indicateurs relatifs à l'avancement de leur modernisation reflète dans ce contexte les changements supposés contribuer à leur requalification. Mais, ils ne changent pas de statut<sup>2</sup>. S'illustrant par un tel prestige, le territoire urbain qui les héberge ou encore dont ils sont les hôtes s'affiche alors à la fois comme fragmenté et unifié. La fragmentation est liée au décalage entre le contrôle et la gouvernance de l'espace villageois par les chefferies d'une part et l'espace urbain par la Municipalité d'autre part. Quant à l'unicité, elle est relative à l'appartenance des villages en question à « l'espace urbain » et à la vocation du Conseil Municipal à consolider tous les espaces de sa commune en un seul espace territorial (C. Houllier-Guibert, 2009).

Prenant appui sur l'enquête exploratoire, une approche comparée des expressions de développement au sein des villages<sup>3</sup> de la commune fait ressortir autant de points communs. Ces derniers se rejoignent sur le fait que les acteurs locaux du développement les reconstruisent dans le rapport à la Mairie comme des espaces sociaux délaissés. Tout se passe comme s'ils sont tous unanimes que les investissements de la Mairie sont absents ou quasiment faibles dans chacun de ces villages, surtout en matière d'infrastructures de base (construction d'écoles, bitumages de rue, assainissement, etc). Etant défavorisés en ce sens, l'accent est ainsi mis sur des stratégies de résilience telles que les quêtes d'assistance<sup>4</sup> ou le partenariat<sup>5</sup> pouvant cimenter les fondements de l'autonomisation imbriquée au développement local.

Mieux, afin de fragiliser toute discrimination entre les efforts de développement sur le périmètre communal, des actions conjointes ont été entreprises en vue d'activer un espace

---

<sup>1</sup> Cette recomposition laisse voir par exemple le renouvellement et la mise en visibilité de leur manière d'être dans la ville. Elle met l'accent sur l'actualisation sans cesse d'un type de fonctionnement qui tend pour ce faire le contrôle ou le renforcement d'un dispositif d'encadrement de l'aménagement des espaces respectifs occupés. Ce qui serait aussi brandit comme support d'un développement local.

<sup>2</sup> A la suite de Botti-Bi Trayé (1998), R. Gnabéli et J-L Lognon (2011 a , p.22-23) rappellent en ce sens que l'Etat a pris des dispositions juridiques pour protéger ces villages de l'étalement urbain. Il y a entre autres le « décret du 16 février 1971 qui reconnaît aux villages Ebrié, sur la base du droit coutumier, des « droits d'usage » sur les terres revendiquées comme terres villageoises, à des fins agricoles ou résidentielles, (...) le décret du 6 novembre 1977 relatifs aux lotissements villageois. Ce décret reconnaît que les lotissements réalisés ou à réaliser sur des terrains non immatriculés (donc appartenant de droit à l'Etat) au bénéfice des villages Ebrié entrent dans le champ d'application des lotissements ruraux... le président de la République a ordonné au début des années 1970, que ces villages ne soient plus déplacés et que leur statut de village soit maintenu et reconnu »

<sup>3</sup> Il existe onze (11) villages présents sur l'espace communal. Ce sont les villages de Blockhaus, Cocody-Village, Anono, Adjamé-Extension encore appelé 2 plateaux les Oliviers, Akouédo, M'Badon et M'Pouto, Djorobité 1 et 2, Bahouakoi et Koffakoi

<sup>4</sup> Le recours par exemple d'homme politique, de leaders d'opinion de la même ethnie pouvant peser de leur poids dans mise en valeur des infrastructures ou le réaménagement de l'espace villageois

<sup>5</sup> Ces partenariats sont issus de projets de développement soumis par les associations de jeunes ou de tous groupes stratégiques du village voulant contribuer à modernisation

d'aménagement et de renouvellement concerté. A Anono par exemple, la Mairie et la Chefferie ont décidé de fédérer leurs efforts pour prélever les taxes forfaitaires sur le marché. Mise en œuvre sous forme de partenariat voilant les revendications à l'égalité et à l'affirmation de droits dans la ville (A. Giardinelli, 2018 ; M. Morange et A. Spire, 2019) chez les seconds, cette opération commune passerait pour les premiers comme une valeur ajoutée confirmant les incessants appels de l'autorité communale à promouvoir une unicité « durable » par la cohésion sociale. Perçue de part et d'autre comme une opération témoin<sup>6</sup> pouvant servir de modèle pour planifier les chantiers de développement dans les autres villages de la commune, elle s'est soldée contre toute attente par un échec. En lieu et place, le repli sur l'autonomisation est devenu le fil conducteur des opérations du développement communautaire.

Un tel repli venant de la chefferie de ce village ne serait pas un cas isolé. Erigé en principe d'autonomisation parmi tant d'autres, il paraît être également un élément de mobilisation ethnique, un appel à la production et à la reproduction d'une série de formules dites défensives vis-à-vis de la gouvernance urbaine. Transversales à tous les champs (économique, politique, culturel, etc.), ces formules viseraient à assurer la cohérence entre les règles et dispositifs de gouvernance de l'espace urbain et celles des différents espaces villageois. Au vu donc de cette manière de faire dans le village d'Anono, la question centrale de cette étude est : quels sont les soubassements idéologiques et les formes par lesquels se dévoile les processus d'autonomisation dans les villages reliques de la commune de Cocody ? L'objectif de ce papier est d'examiner les soubassements idéologiques et les formes de l'autonomisation dans les villages reliques de la commune de Cocody. De façon spécifique, il s'agit d'analyser les significations associées aux différentes dimensions locales de l'autonomisation.

## **1-Contexte et Méthodologie**

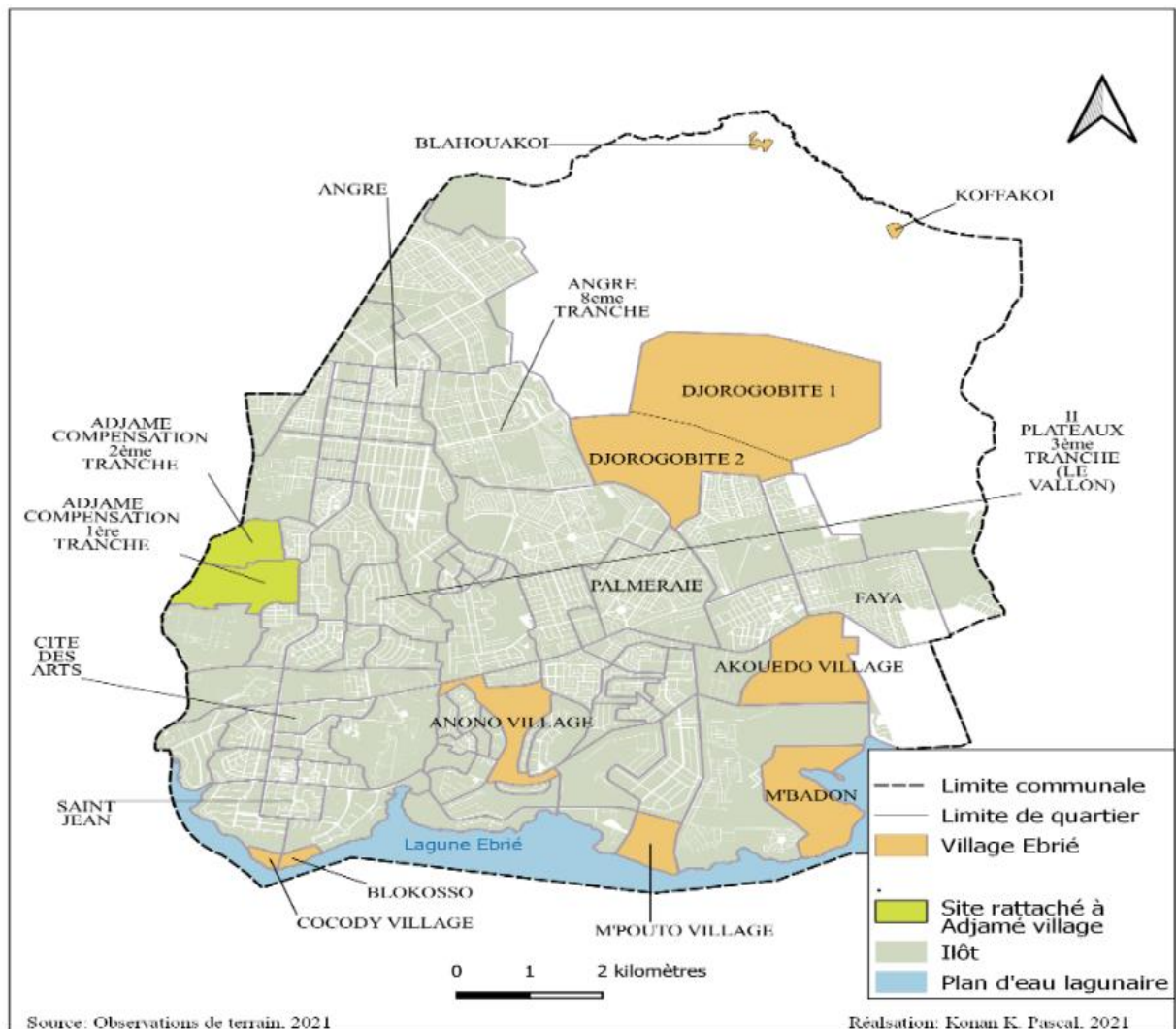
A Cocody, en dehors des quartiers tels que Angré, Cocody ambassade, Cité des arts, Riviera Golf, 2 Plateaux, les villages cités plus haut sont repartis comme suit : six (6) villages Ebrié<sup>7</sup> et quatre (4) villages Attié<sup>8</sup>. Ils sont tous inscrits dans le périmètre communal, mais ne sont pas traités à la même enseigne. Les premiers cités sont encadrés par les règles et normes appliquées dans la gestion de la municipalité et les seconds sont régis, quant à eux, par un régime coutumier ou traditionnel. Pour ce faire, ils sont animés respectivement par les principes de la gouvernance villageoise à l'œuvre dans chacun de ces espaces.

---

<sup>6</sup> Cette opération témoin présente deux intérêts majeurs chez les acteurs villageois de la commune. D'une part, elle est affichée comme une tentative à promouvoir des actions concertées donnant sens à une régulation partiellement conjointe avec la Mairie. Elle suggère d'autre part, l'attente d'actions d'accompagnement de cette dernière pour le développement local. La réussite ou l'échec d'une telle opération contribue de fait à se faire une lecture de la « bonne gouvernance », du « développement durable » ou non au sein de la commune. Source de multiples interprétations, elle reste une opportunité permettant de déterminer les projets consensuels de développement ou non avec la Mairie, de se faire une idée des reformes à apporter dans le cadre de leur collaboration avec cette dernière.

<sup>7</sup> Les villages Ebrié sont : Blockhaus, Cocody-Village, Anono, Adjamé-Extension encore appelé 2 plateaux les Oliviers, Akouédo, M'Badon et M'pouto. Adjamé-Extension est déclassé de ce registre car étant sous le contrôle de la chefferie d'Adjamé-Village.

<sup>8</sup> Au nombre des villages Attié, il y a Djorobité 1 et 2, Bahouakoi et Koffakoi



**Carte : Localisation de villages et quartiers dans la commune de Cocody**

Du point de vue géographique, les premiers sont situés dans les parties Centre et Sud de la commune. Quant aux seconds, ils sont plutôt localisés au Nord. A l'observation, ces villages se différencient par l'ethnie mais aussi par leur niveau d'absorption par la ville. A ce titre, leur regroupement sous les désignations de « villages urbains » ou de « villages ruraux » varie en fonction de leur ancienneté dans le renouvellement urbain. Les villages dits « urbains » tels que Blockhaus, Cocody-Village, Anono et Akouédo-village ont été les premiers à être rangés dans ce registre. Ceux de M'Badon, M'Pouto et Djorobité 1 et 2 leur emboîtent le pas avec diverses caractéristiques de modernisation à travers l'habitat résidentiel et les infrastructures économiques, sanitaires, éducatives. La seconde désignation, c'est-à-dire celle de « villages ruraux », concerne les villages en voie d'être rejoints par l'étalement urbain. Ce sont Bahouakoi et Koffakoi.

Par ailleurs, ces villages expérimentent des situations<sup>9</sup> similaires en matière de développement communautaire (R. Ghabé et J-L Lognon, 2011, a, b ; B. Houé et M. Diaby, 2016a, b). Du fait de leur inclusion dans la ville, l'actualité sur ces villages les présente tous comme

<sup>9</sup> Allusion est faite par exemple aux pressions urbaines dont parlent R. Ghabé et J-L Lognon (a, op cit). Pour ces auteurs, lesdites pressions sont d'ordres économique, foncier, politique et institutionnel, culturel et symbolique (type d'habitat, aménagement de l'espace etc)

inscrits dans des processus de modernisation qui sont différents les uns des autres mais qui convergent vers le même but : le développement local. Au centre de ce pôle commun, se trouvent les pratiques de participation, de résilience et de reconstruction d'appartenance à la commune (B. Houédin et R. Otcho, 2020). Aussi, orientée par les logiques de différenciation sociale, de confrontation entre différentes logiques d'aménagement spatial et la cristallisation de diverses stratégies d'actions, la reproduction de l'identité villageoise a-t-elle pris la tournure d'un développement communautaire (A. Touzri, 2007 ; F. Kouassi et al., 2019).

Au niveau méthodologique, l'étude s'inscrit dans l'approche qualitative. Elle repose ainsi sur vingt-cinq (25) focus groups<sup>10</sup> et sept (7) entretiens semis dirigés<sup>11</sup>. Les focus groups initialement prévus pour l'enquête ont subi parfois des modifications du fait des exigences coutumières ou du respect de l'autorité de la chefferie. C'est donc préciser que l'environnement social dans lequel les focus se sont déroulés a influencé leur déroulement (R. Droh et J-L Lognon, 2012). Ces focus ont été réalisés dans les dix (10) villages disposant d'une chefferie au sein de la commune. Ils ont été réalisés auprès des notabilités, des associations de jeunes et de femmes de chaque village. Quant aux entretiens individuels, ils ont été spécifiquement adressés aux agents de la Mairie (C. Baribeau et C. Royer, 2012).

L'accent a été mis sur la vie politique, économique et culturelle desdits villages. D'autres aspects de la vie sociale de ces villages tels que leurs rapports à la Mairie, les atouts et les faiblesses locaux liés aussi bien au développement local que communautaire ont été questionnés. Les différentes informations issues des entretiens individuels et collectifs ont été confrontées. L'idée est de faire ressortir des thématiques centrales portant sur l'évolution du développement dans le renouvellement de la commune, les représentations et les significations associées au rôle de la Mairie. Enfin, la participation des chefferies, associations de jeunes et femmes au renouvellement de l'espace villageois a été également questionnée. Il en est de même des représentations et des sens portés sur la reconstruction de l'appartenance villageoise en contexte urbain. L'échantillon de l'étude est de cent-cinquante-cinq (155) interviewés. L'analyse de contenu thématique a été appliquée aux données collectées afin de parvenir aux catégories d'analyse ci-après dégagées (K. Rondeau et P. Paillé, 2016 ; P. Wanlin, 2007).

## **2. Résultats et Discussion**

### **2.1 Résultats**

#### **2.1.1 Autonomisation : de l'approche conceptuelle aux conceptions villageoises dans la commune de Cocody**

L'autonomisation est l'action de rendre autonome. Ainsi perçue, elle décrit un processus dont la finalité serait d'atteindre la position d'autonome. Pour comprendre donc le processus à l'état d'autonomie, il est nécessaire de passer par une approche conceptuelle du dernier concept cité. A cet effet, en philosophie, précise P. Rebetez (2003, p 7), l'autonomie renvoie au pouvoir de garder le contrôle de sa vie, de faire des choix, accepter des contraintes et être un citoyen. Renforçant son point de vue sur l'autonomie, il ne manque de citer le Dictionnaire

---

<sup>10</sup> Ce sont des focus groups de « personnes du troisième âge, d'anciens ou de notables », de jeunes hommes et de femmes. Trois (3) focus groups ont été prévus dans chaque village. Le nombre d'enquêtés par focus group varie de quatre (4) à huit (8) personnes. Les focus réalisés sont repartis comme suit : cinq (5) focus de huit (8) participants, six (6) focus de quatre (4) participants et quatorze (14) focus de six participants soit un total de cent quarante-huit participants. Dans les villages Ebrié, les participants ont été répartis sur la base des critères d'âge établis en fonction de la coutume (catégorie des anciens et jeunes). En ce qui concerne les villages Attié, la répartition des participants a été surtout faite par des classifications factuelles orchestrées par telle ou telle chefferie.

<sup>11</sup> Cinq entretiens individuels résultent de la transformation des focus groups et deux autres entretiens individuels réalisés avec les agents de la Mairie

critique d'Action sociale : *« l'autonomie est l'autogestion équilibrée des multiples réseaux et chaînes de dépendances que nous entretenons avec les autres individus ; groupes, institutions, objets, réels ou idéels ; tissu de relation où tour à tour nous sommes pourvoyeurs et receveurs dans la ronde incessante de la satisfaction de nos divers besoins »* .

Selon M. Crozier et E. Friedberg (1992), en Sociologie, le concept d'autonomie renvoie par exemple à une tactique individuelle ou collective envers le système ou l'organisation. L'intention visée est « d'aménager des zones d'autonomie et de responsabilité individuelle ou commune ». Il révèle le sens d'une marge de manœuvre dans un système d'action concret. N. Warchol (2012) soutient pour sa part que l'approche de l'autonomie par la théorie sociologique met en relief quatre propriétés. Ce sont i) la décision pour soi en fonction des critères personnels , ii) la maîtrise de son environnement, mais aussi son autolimitation , iii) la prise de position par un état de conscience après avoir mesuré des risques et assumé les conséquences, iv) la gestion de ses dépendances ou plus précisément l'interdépendance à autrui.

Une autre approche de l'autonomie par la théorie de l'entreprise fait référence à l'autonomie des collectifs. Le but est de mettre en exergue la question de la rationalité reconnue aux acteurs. En l'appliquant au domaine des organisations, l'autonomie marque à la fois une capacité à mobiliser des moyens et à affirmer une identité, à défendre une légitimité ou une singularité avec l'adoption de règles propres (R. Laufer, 2003). Ainsi, pour J-P. Breche et A. Desreumaux (2010), cette analyse du concept d'autonomie montre qu'elle cache plusieurs dimensions d'actions dont la compétence, la capacité réalisatrice de l'acteur actif ou passif. Par un effet d'entraînement et de réciprocité, ces dernières aident à mettre en évidence différentes figures de l'autonomie.

J.D. Reynaud (1988), par une lecture « regulationniste », parle aussi d'autonomie comme dispositif. Pour lui, le dispositif en question est mis en place par les acteurs en vue d'adhérer à certaines règles. Ils s'en servent comme stratégies pour légitimer leurs conduites ou pour rejeter d'autres qui s'opposent à leurs intérêts. Sur cette base, la règle est perçue comme une « ressource » permettant l'acquisition d'une « capacité d'action » pouvant conférer aux acteurs qui l'invoquent des avantages et limites. De façon concomitante, elle offre des possibilités d'action à d'autres acteurs. La règle participe du contrôle social. En tant que dispositif autonome s'inscrivant dans une logique de régulation et au nom de certains droits tels que le « vivre ensemble », « l'équité » et « l'ancienneté », elle peut être opposée à celui dit de L'Etat (ou des collectivités locale) appelé régulation de contrôle . Tous les deux sont alimentés par un ensemble de valeurs et de croyances.

Un tel tour d'horizon sur le concept d'autonomie montre que dans le cadre de ce papier, en arrière-plan des processus d'autonomisation, il est possible de déceler les idées de participation, d'appartenance ou de citoyenneté. Mais, comment se définit l'autonomisation dans les villages reliques ? Les données de l'enquête permettent de faire ressortir quatre (4) éléments de réponses. Premièrement, pour une catégorie d'enquêtés, cette action renvoie à une manière particulière de s'inscrire dans l'urbain. Au vu des leçons tirées de l'absorption par la ville et sa tendance à fragiliser l'identité des villages, l'idée d'autonomisation fait penser à des contre-pouvoirs contribuant à se maintenir dans la ville.

De ce regard, il ressort que dans le rapport avec l'Etat, l'autonomie du village « incorporée » à la ville se renouvelle à travers les arrangements institutionnels, la production contextuelle de cadres normatifs adaptés. Il ne s'agit pas de se défaire de la ville, mais plutôt l'intégrer en actualisant ses propriétés, sa figure et le sens du village en ville. Par ce prétexte,

l'autonomisation est brandie comme une balise contre les pressions urbaines favorables à leur vulnérabilité. Cette approche est illustrée dans les propos suivants :

*« Les villages dans la ville sont de petites collectivités qui paraissent autonomes de par leurs organisations internes. Elles se caractérisent par une auto-administration ballottée entre des formes de gestion moderne et traditionnelle... On n'est pas vraiment situé sur la vraie autonomie de nos villages. Il faut qu'on soit explicite sur nos prérogatives. Je pense plus à une délégation évolutive de plusieurs pouvoirs. L'autorité peut vouloir confier des tâches aux chefferies : production d'actes de naissance, actes de mariages coutumiers, règlements de querelles, litiges sociaux entre habitants ou personnes morales ou physiques, etc. Les chefferies peuvent se charger de construire des écoles, collèges et lycées, des centres de santé ; de mettre tout en œuvre pour protéger leurs villages. Parler même d'autonomie n'est pas claire puisque les villages ne sont pas externes au découpage administratif...D'ailleurs, les chefs de village se vantent parfois d'être les représentants du chef de l'État dans le village en qualité de substituts du préfet ou du sous-préfet selon les cas » Entretien avec R, participants focus group jeunes à Y*

Une autre tentative de définition de l'autonomisation l'enferme dans les idées primordialistes et de conservation identitaire. Accolée à la méthode réflexive, elle privilégie les questions d'autodétermination des acteurs villageois ainsi que leur capacité à reconstruire une citoyenneté qui leur est singulière. A ce niveau, l'autonomisation est non seulement expliquée comme une prise de conscience collective des difficultés engendrées par la présence des villages en ville , mais aussi un rempart contre les risques liés à dissimulation des autorités villageoises qui les gouvernent.

En dépit donc de leur « visage » moderne, l'autonomisation serait synonyme d'une relégitimation de l'espace villageois par ses instances coutumières, une perpétuelle quête à développer des outils de développement qui lui sont propres et un système de gouvernance allant de pair avec les logiques protectionnistes. Ces arguments sont mis en relief dans cet extrait de discours :

*« Les villages existent pour la plupart avant la création de l'État ou de la Mairie. Ils ont donné leurs terres pour bâtir la ville, pour la réalisation de différents projets d'urbanisation. La bénédiction des ancêtres et le sens d'ouverture prôné dans nos coutumes ont facilité l'extension de la ville sans chercher à l'avorter. La commune même porte le nom du génie d'un village. Alors pourquoi vouloir mettre ces villages dans des situations complexes au point de les voir disparaître. Vouloir être autonome, cela signifie pour nous sortir de l'impasse, des incertitudes, des « déviances » et encore des abus liés au développement de la ville. C'est une manière pour nous de se défaire des exigences négatives pour rester nous-mêmes, garder nos cultures, nos coutumes, notre identité » Entretien avec Z, participant focus group femme à K*

La troisième définition de l'autonomisation fait prévaloir des pistes de réflexion en rapport avec le marché. Enchâssée dans les pratiques de distinction et de différenciation sociale, elle rend concrète l'existence des acteurs villageois au sein de la ville par le foncier. D'ailleurs, les discours se rapportant à ce fait mettent en avant leur polarisation dans la gestion des terres urbaines et réciproquement l'attrait économique des villages dans ce domaine. Plus ou moins inhérente au système du marché urbain, l'autonomisation repose sur le principe de la propriété et de l'ayant droit à faire valoir un « bien ». Elle cache les volontés d'affirmation et de visibilité à travers des rapports marchands et non marchands, l'attachement à un « marché imparfait » ou le développement de « bonnes » pratiques qui l'encadreraient comme une innovation créatrice, adaptative et concurrentielle ( E. Le Roy, 1995 ; 2011 ; D. Tarrière, 1996 ).



La démarche d'autonomisation tournée vers les intérêts du marché débouche à ce stade sur des paramètres de transformation sociale. Animée par les aspirations de contrôle et de maîtrise des règles de développement du village, les acteurs locaux vont donc se donner les compétences à inventer et réinventer de nouvelles formes villageoises. Il s'agit de peser sur ces volontés de modernisation, d'y initier des formes d'innovations basées sur les ressources propres aux villages ou encore de diversifier la captation de ressources urbaines pouvant leur donner une image valorisante. Ce qui est expliqué en ces termes :

*« La gestion autonome des villages aujourd'hui dépend du choix du chef et de sa compétence. Il doit savoir négocier pour arriver à un compromis qui sera bénéfique pour le village. Je veux dire qu'en l'absence de textes réels sur le développement des villages en ville, il doit céder quelques parcelles de terres du village et en retour avoir un regard favorable. De facto, les villages sont autonomes. L'Etat n'apporte pas de subventions. Nous fonctionnons sur nos propres ressources (...) Moi, j'ai demandé qu'ici on ne construise pas d'immeubles, les duplex, les maisons à une certaine hauteur. Il y a même un guide qui est en préparation pour montrer les closes de la mise en valeur de l'habitat dans le village. A l'achat du terrain y a cette close là, vous achetez le terrain en sachant que vous ne pouvez pas construire d'immeuble parce que c'est pas partout on construit les immeubles »* Entretien avec P, Chef de village de T

Certaines données de l'enquête résument l'autonomisation dans un processus de déconstruction et de reconstruction des relations de subordination, de domination perçue dans « l'absorption » des villages par la ville. Même si l'idée de rupture reste le vecteur directeur de cette conception, elle n'est ni une rupture aux tendances autarciques, ni un rejet « total » du système de gouvernance urbaine, mais plutôt une complémentarité voulue sous la forme d'aide et d'assistance à faire valoir les ressources locales. Pour les tenants de cette pensée, l'autonomisation n'est pas un appel à la fermeture. Au contraire, dans l'ouverture à la ville, elle doit être entendue comme un type d'idéal de réappropriation de la vie villageoise, de reconstruction de cette vie dans un système urbain de plus en plus dominant (J-C. Abric, 2003). Elle apparaît comme une perpétuelle tentative à échapper aux contraintes réglementaires de l'urbanisation. Ces principaux objectifs sont entre autre, la motivation à se soustraire des relations de dominations, de dépendances générées par le système urbain.

Mieux, il faut entendre par autonomisation, le maintien et la radicalisation progressive d'un ordre social à travers lequel les rapports économiques, politiques, culturels participent à la réappropriation de l'espace villageois. Entretenu pour formater l'attrait de village dans la ville, c'est par l'expérience du conflit, grâce aux revendications permanentes auprès de l'Etat et de la Mairie que le projet d'autonomisation se concrétise. A contre-courant des valeurs urbaines, ce processus se révèle généralement comme une capacité de résistances aux pressions de la ville. Il constitue un axe stratégique important pour atteindre des objectifs partagés au sein du village et redéfinir son cadre contractuel de développement en rapport avec les instances de gouvernance de la ville. Une illustration explicite en est donnée par cet enquêteur :

*« ...l'autonomie vient comme un système d'organisation qui, dans son fonctionnement, peut apporter un plus à partir d'actions sociales, d'activités culturelles, d'activités récréatives, mais en même temps, par certaines revendications dont le village auraient besoin pour son développement ...Nous devons indirectement reconquérir son aménagement en lui donnant une image dynamique digne de la commune... Vous devez comprendre que nous sommes au village, mais nous sommes en ville. Donc il y a des opportunités d'emplois qui s'offrent aux jeunes. Je vais vous prendre un exemple, la SOTRA qui occupe un espace villageois mais qui paie un montant pour occuper cet espace lagunaire, par sa gare, elle paie aussi un montant dans les caisses du village. Nous voulons qu'il y ait un véritable contrat avec la SOTRA qu'elle puisse embaucher certains jeunes. Que ce soit des machinistes, des mécaniciens. Nous*

*avons aussi l'Hôtel Ivoire Sofitel qui est implanté sur nos terres. Ce sont des revendications que nous continuons de mener » Entretien avec J, Président de l'association des jeunes à F.*

Ces définitions ressortent des divers types de fonctionnement dans les sphères économique, politique, environnemental, foncier, etc. Elles font de l'autonomisation une production sociale qui détermine des stratégies de mise en valeur de l'espace villageois.

### **2.1.2. Soubassements idéologiques de l'autonomisation dans les villages reliques à Cocody**

Les données collectées contribuent à montrer que l'autonomisation se greffe sur un mécanisme de mobilisation en lien avec la participation communautaire. Au centre d'un tel mécanisme, se trouvent à la fois l'idéologie de l'antériorité des villages par rapport à la ville, les croyances selon lesquelles l'Etat les aurait abandonnés, l'attachement aux idées de victimisation et de réparation.

Concernant la mobilisation par l'idée de l'antériorité des villages par rapport à la ville, il faut dire que la réaffirmation de cette position historique constitue de plus en plus une alerte pour repenser la relation de la ville au village. Elle permet de recenser différentes manières de penser le village à travers la convocation de capitaux symboliques tels que la tradition et la mémoire collective villageoise. Cette question d'antériorité permet également de mettre en exergue les croyances en l'ancienneté sur l'espace communal. Sous de tels rapports, l'autonomisation apparaît non seulement stimulante pour légitimer l'ancrage ethnique au sein de la commune, mais aussi pour jeter le discrédit sur les discours ou les politiques urbaines allant à l'encontre de l'attachement à la reconnaissance et aux revendications de l'autochtonie (N. Rouland, 2015).

Synonyme de légitimation d'appartenance, l'autonomisation doit ainsi être un levier visant la remise en cause d'une instrumentalisation politique de leur droit dans la ville. Droit à exister dans la ville qui ne doit pas être promu sous la forme assimilationniste. In fine, elle doit toujours être un espace symbolique pour encourager les acteurs villageois à se distinguer par l'ancienneté, l'honneur et la fierté d'être le seul électorat à qui il est possible de demander les bénédictions d'ancêtres à l'échelle municipale. Pour témoigner de cet avis, cet enquêté soutient :

*« Je voudrais que tout le monde sache que les villages sont importants...Lorsqu'il ya les campagnes pour les élections, c'est ici que tous viennent chercher les bénédictions des ancêtres. Ils savent bien que les terres de Cocody appartiennent à des ancêtres. Le maire sait que le nom Cocody existait à partir d'un village. Donc Cocody porte d'abord le nom d'un village et là où on veut réussir un développement, il faut rechercher le soutien des ancêtres. C'est le village qui donne son nom de Cocody. D'autres Maire même, au cours des campagnes demandent à ce qu'on les adopte comme fils du village pour avoir le soutien de nos ancêtres et des villageois ». Entretien avec S, participant de focus group à J*

Entre prestige liée la sélectivité sociale et engagement participatif au sein de la commune, les attentes affirmées pour l'autonomisation sont multiples : i) ne point réduire ou confondre les propriétés du village à celles par lesquelles l'espace urbain est identifié et reconnu, ii) ne plus délocaliser un village, iii) ni encore le laisser perdre son attractivité au profit de la ville et ses quartiers. Ces attentes résonnent avec les enjeux de protection et d'égalité. Conjuguée à l'idée selon laquelle les ancêtres des villages seraient les ancêtres fondateurs de la commune, la proclamation de l'autonomisation par l'antériorité sur l'espace reste le vecteur de la reconnaissance mutuelle entre acteurs de développement villageois et urbain. Même illustré

dans les rapports de force et les assignations identitaires, ce type de reconnaissance est synonyme pour les premiers de prestige, d'honneur et non de conflits d'autorité sur l'espace.

Le deuxième fondement idéologique de l'autonomisation dans les villages reliques est exprimé à travers la croyance selon laquelle l'Etat a abandonné les acteurs des villages reliques dans leurs aspirations au développement. Délaissés et livrés à eux-mêmes, l'approche par l'autonomisation permet de se pencher sur les contraintes et les opportunités de l'inclusion dans la ville. L'objectif est d'activer les marges de manœuvre susceptibles de promouvoir un développement endogène adapté. A travers l'argument selon lequel l'abandon de l'Etat serait perçu comme un levier de l'autonomisation, ils convoquent les investissements existants de la Mairie sur l'espace urbain de la commune en les comparant à ceux de l'espace villageois.

Les faibles investissements de cette dernière sur l'espace villageois en matière d'équipements, de services urbains et d'infrastructures de bases telles que les écoles et centres de santé concourent à penser que la logique de l'autonomisation est un choix implicitement imposé par l'État. Entre alors les jugements de valeur portés sur les politiques de rénovation communale à travers les idées d'inégalités, d'injustices, d'exclusion, de domination, d'ordre ou de désordre urbain déloyale, elle leur sert d'appoint pour consolider leurs expressions de droits dans la ville ( M. Morange et .A Spire, 2017). Soulignant l'absence d'investissements de la part de la Municipalité et les inégalités de développement qui les font basculer dans le schéma de l'autonomisation, cet interviewé affirme :

*« (...) La Mairie ne s'occupe que des quartiers de la commune. Nous, nous sommes un village et de manière générale, les villages Ebrié sont déçus de la mairie. Ici, nous sommes à Cocody. C'est pendant les campagnes électorales qu'on vient nous faire des promesses. Et après ces élections, plus rien ...Regardez, il y a une clôture de l'école, depuis près de 6 ans cette clôture a été emportée par les intempéries. Il y a une équipe de la Mairie qui est venue ici pour demander nos besoins... Ils ont dit qu'ils allaient bitumer 300 à 350 mètre de nos voies. Cela n'a pas encore été fait. Ils allaient nous faire des clôtures, nous installer des toilettes mobiles. Tout cela est resté lettre morte. Donc, nous sommes vraiment déçus. Nous qui sommes les populations autochtones on ne sait pas trop pourquoi la mairie est installée » Entretien avec F, participant focus group leader communautaire à R.*

Les cadres de développement créés et organisés au sein des politiques urbaines sont présentés comme des formules ne conduisant pas à un développement inclusif. Selon les acteurs villageois, leur démarche fait de l'espace urbain le centre du développement tandis que les villages sont laissés pour compte (P. Cary et S. Fol, 2016). Rangés dans les facettes dites de développement de second plan ou de la périphérie, ils sont ainsi convaincus que cette façon de promouvoir le développement urbain ne leur est que défavorable, marginal et dénigrant. Par conséquent, l'autonomisation reste la valeur ajoutée par laquelle ils comptent d'une part échapper à l'instrumentalisation de l'intégration urbaine qui sous-entend une uniformisation de ses formes et d'autre part, faire face à l'indifférence de l'autorité municipale à leur égard.

Dans la continuité des idéologies souterraines au processus d'autonomisation, le discours de la victimisation est également brandi comme instrument de lutte contre le confinement et les actions pouvant rendre vulnérables les villages reliques de la commune. En effet, ce discours procède de façon inverse pour mettre en évidence les luttes identitaires et les prises de position passionnée afin de requalifier leur développement. Il part du rappel de la mobilisation des terres villageoises à des causes d'utilité publique pour faire ressortir le caractère contraignant de l'urbanisation ; ces pressions allant dans le sens de la marginalisation et des risques d'expropriation dont ces villages seraient l'objet (V. Manirakiza, 2015).

De même, par un tel constat, le discours de la victimisation laisse supposer que le développement de l'espace urbain est lui-même générateur d'effets pervers perpétuant leur

déclassement. C'est par ce discours qu'ils se reconstruisent comme une minorité vulnérable et nourrissent des idées de mépris, d'indifférences et de non-reconnaissance dans le rapport avec la Mairie. Voulant ainsi rendre compte de leur situation de victimes et des manifestations du « mal développement » qui en découlent, cet enquêté déclare :

*« Il n'y a plus de place pour nos réalisations dans le village. Le Gouvernement a pris nos terres, nos parcelles pour la construction de l'Hôtel Ivoire et il ne nous dédommage pas... Là où cet hôtel est construit, c'était le champ de nos parents. L'Etat a pris tous nos sites. A part l'hôtel, il y a aussi le BNETD aussi qui a pris ». Entretien avec X, participant focus group femme à K*

Du discours de la victimisation, découle également la difficulté à croire en l'accompagnement du développement des villages au sein de la ville. De ce pas, les idées de distanciation et de méfiance surgissent et se cristallisent dans l'animation des rapports avec les acteurs de développement urbain. Annonçant de cette manière leur approche du changement, l'autonomisation, tout en aidant à définir les limites de la mobilisation des terres pour les causes d'utilité publique doit par ricochet contribuer à revendiquer des formes de réparations, de compensations et de justices sociales (V. Beal, 2011 ; J. Serrano, 2011).

Activée sous la coupole d'une « coexistence durable » dans la ville, les processus d'autonomisation sont en fait initiés en fonction du principe de continuité spatiale. Ils permettent de mettre en scène non seulement des logiques de revendications de terres mais aussi des opportunités d'extension de frontières et de redéfinition de l'espace villageois. Trait distinctif des revendications villageoises, ils incarnent de nouvelles manières de penser la visibilité dans la ville, la gouvernance locale et la revitalisation de ces villages en situation de vulnérabilité (P.Laurence, 2007). Il est surtout question de repenser le pacte du renouvellement dans la ville à travers la lutte contre les discriminations spatiales, la promotion de valeurs humanistes et le renforcement de liens de solidarités ou d'accompagnement attendus de l'autorité municipale. De telles analyses justifiant d'ailleurs le bien-fondé de la quête d'autonomisation dans les villages reliques étudiés sont exprimées dans l'extrait d'entretien suivant :

*« Il y a eu un protocole que nous avons signé pour que l'Etat nous cède de nouvelles terres. Ce dernier a promis de nous donner une superficie qui vaut 7 fois notre village. C'est depuis 1976 que nos parents ont signé ce protocole avec l'Etat. C'était au moment où nos aînés lui cédaient le terrain pour la construction de l'école de police et l'université de Cocody. Il avait promis nous donner sept (7) fois ce qu'on lui cédaient. Il y a des coupures de presses qui existent. Allez vérifier dans le Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire, vous allez retrouver cette information. L'urbanisation a phagocyté le village de sorte que nous n'avons plus de terres. Jusqu'à ce jour, l'Etat a honoré ces engagements en donnant seulement 35 hectares et plus rien. Nous sommes encore en négociation en espérant que cela aboutisse ». Entretien avec F1, participant focus group leader communautaire à R.*

Au diagnostic, ces mécanismes idéologiques incitent à un engagement commun. Ils se révèlent plus loin comme des supports pour reconsolider les liens à l'espace et y reconsolider la cohésion sociale. La qualité de l'autonomisation dépend de ces soubassements idéologiques et des cadres normatifs qui les animent respectivement en faveur ou au détriment des villages étudiés.

Toutefois, il faut retenir qu'au-delà du fait d'activer des logiques de reconnaissance de droits symboliques ou réels, de parvenir à la maîtrise de l'espace villageois et de ses ressources, le principe de l'autonomisation devient l'entrée privilégiée pour comprendre les stratégies d'identification collective au sein de ces villages (B. Houédin, 2021). Elle contribue de cette manière à interroger les différents enjeux de transformations qui y sont à l'œuvre. Ce qui fait

du droit des villages à exister dans la ville un code de « bonne gouvernance » et un défi à relever.

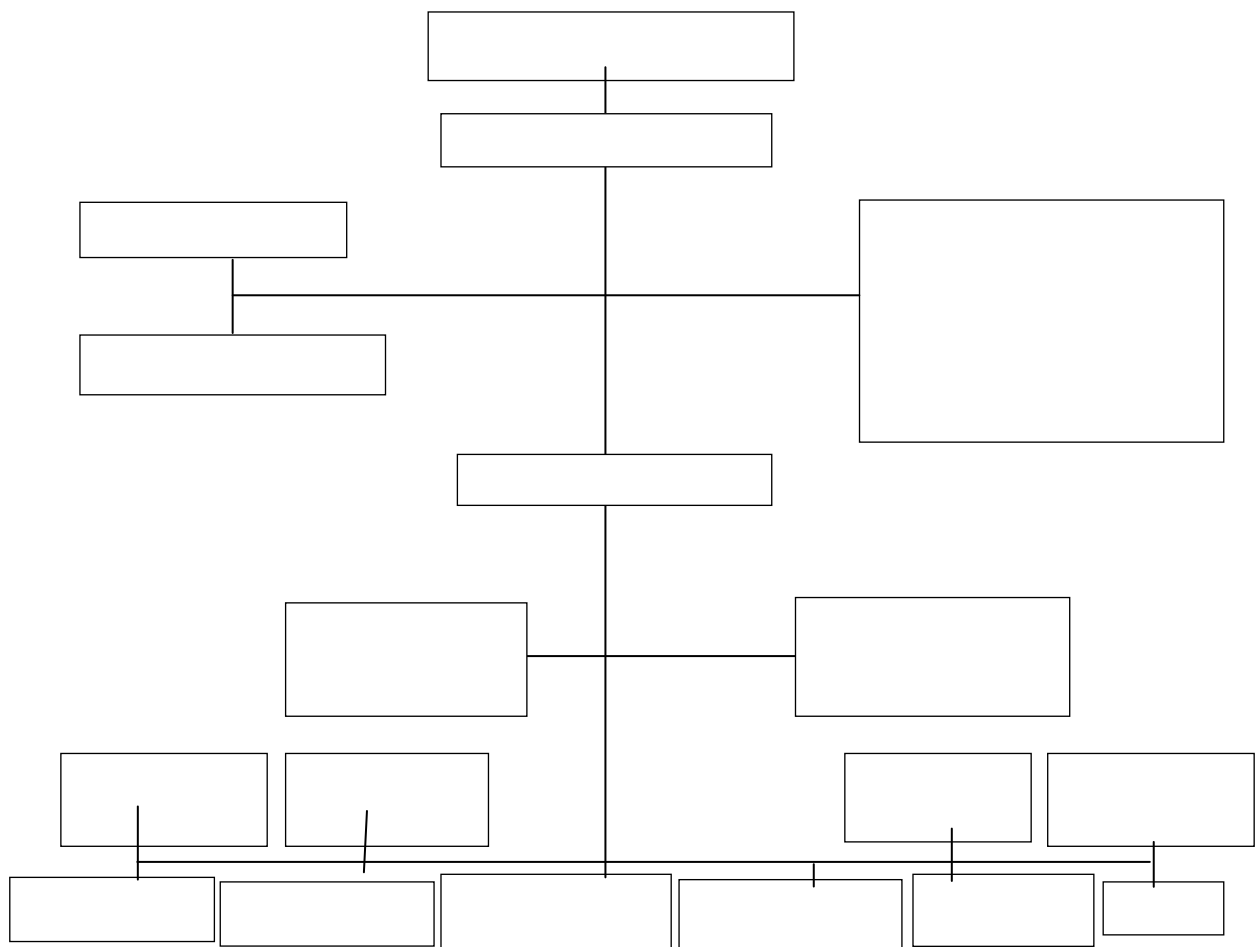
### **2.1.3 Formes et expressions de l'autonomisation dans les villages reliques à Cocody**

Prenant appui sur les conceptions villageoises de l'autonomisation, l'enquête a permis de dégager une multiplicité de pratiques traduisant l'importance des mutations opérées sous cette rubrique . Dans le cadre de ce travail l'accent est mis sur les volets politique, économique, foncier, symbolique et stratégique.

#### **2.1.3.1 Au plan politique**

Du point de vue ethnique, il existe deux types de chefferies sur l'espace communal. Ce sont les chefferies Ebrié et Attié. Qu'elles soient encore sous le poids des coutumes ou faiblement influencées par celles-ci, ensemble, ces chefferies ont en commun de tendre vers un modèle d'uniformisation de la gouvernance de l'espace villageois calqué sur la structure de l'administration moderne. A côté des postes de Chef de village et de notables, se trouvent les responsables de la gestion du foncier, de l'environnement, du patrimoine, des projets, etc. C'est un dispositif généralement souple et malléable, modelé et manipulé au gré des circonstances de développement souhaité. Il fonctionne selon le principe du centre et des parties. Abordé du point de vue structurel, ce dispositif se dévoile comme une entité dont les parties incarnent la défense et la promotion d'une expertise. La spécialisation de ces parties est construite en fonction des différentes composantes projetées pour le développement communautaire. Ces dernières sont essentiellement coordonnées par le chef et ses notables.

Dans ce registre, la conduite de l'autonomisation se fait par une approche hybride du développement endogène alliant tradition et modernité. L'autonomie politique s'illustre ainsi par une sorte de redéfinition des propriétés du village, de ses formes d'identification susceptibles d'être fragilisées ou reconsolidées. En vue de ne pas demeurer dans une perpétuelle logique d'assistance et de défavorisé, l'autonomisation en tant que ressource de développement est investie dans la variété des champs au sein de ces villages comme une politique commune. Elle doit de ce fait, être l'incarnation des attentes dont les villageois sont porteurs. Bien plus, au nom de l'idée selon laquelle les différentes chefferies de ces villages doivent militer et prescrire autant de formules convergentes de leurs droits à exister dans la ville, cette politique devient le vecteur directeur par lequel l'identité villageoise doit être légitimée. La photo suit donne un aperçu de l'organigramme retenu dans la gouvernance des villages étudiés



**Schéma: Organigramme de la chefferie d'Anono**  
**Source : Enquête de terrain : Brou et Houéidin, 2021**

Au-delà de ce dispositif, l'enjeu est de promouvoir un développement autocentré. Ce sont plutôt les contextes particuliers de ces villages marqués par la dégradation de leurs conditions socioéconomiques qui donnent sens à ce dispositif. Valorisé comme l'une des « bonnes pratiques » à imiter dans l'ensemble des villages et qui tient compte de leur histoire dans la ville, les acteurs du développement communautaire mobilisent cet instrument pour se reconstruire comme des acteurs dominant du développement local. D'une part, la réponse anticipée permettant de faire face aux divers rapports de force avec les institutions de l'Etat et d'autre part une organisation de survie par la mise en place des conditions nécessaires au développement communautaire. Cet enquête explique l'intérêt d'un tel dispositif dans la reconstruction de l'autonomie politique quand il précise :

*« (...) Le village est en quelque sorte organisé comme une mini-mairie puisque depuis près de 20 ans on a une administration. On dit souvent une administration villageoise mais comme y a le mot administration, c'est pourquoi vous voyez toutes ces commissions qu'il y a au sein de la chefferie. Nous essayons de nous auto-développer étant donné que l'Etat, à travers la mairie de Cocody, nous délaisse dans la mesure où certains projets qui incombent à la mairie ou District ne sont pas effectués. Donc, c'est le village qui, par ses maigres moyens-là, essaie de s'auto-développer... »* Extrait d'entretien avec D membre de Leader communautaire à F.

Cette forme restructurée des chefferies n'est pas anodine. Elle participe à la démarcation de l'espace villageois et de la distinction de son ancrage dans le périmètre urbain. En tant que système, il gravite autour de la gestion traditionnelle du pouvoir de ces groupes ethniques. Ces caractéristiques communes reposent sur la centralisation et la hiérarchisation des postes de responsabilités. Les prescriptions locales, l'application collective des principes coutumiers dépendent dans cette perspective de l'autorité ou de la caution du chef. Il en découle aussi que, la gestion du pouvoir est animée autour des actions de contrôle et de domination, de défense et de résistance, de négociation et d'innovation. Toute porte alors à affirmer que le discours sur l'autonomisation politique de la présence de ces villages en ville renvoie d'abord à une manifestation de pratiques, de représentations, de normes et de décisions ancrés dans ce champ. Il s'adosse à ce niveau sur les démembrements de cette institution aux pratiques autonomes (S. Guimont Marceau, 2006).

### **2.1.3.2. Au plan économique**

Les pratiques consacrées à la collecte de taxes forfaitaires dans le village sont affichées comme les activités par lesquelles les chefferies tentent d'avoir une maîtrise de l'autonomisation du champ économique. Le prélèvement des taxes est présenté comme une réponse communautaire dans la restructuration de l'économie villageoise. C'est le moyen par lequel les acteurs villageois essaient de satisfaire aux besoins des villages en infrastructures. Autour de cette activité, ils entretiennent des rapports plus ou moins réflexifs avec l'Etat ou avec la Mairie qui en est un démembrement. De ce type de rapport, l'accent est mis sur la production de barrières allant dans le sens du renforcement des pratiques économiques et de l'autonomisation attendue dans ce champ. Des actions collectives sont particulièrement initiées à ce propos en vue de défendre la façon dont ils se représentent leurs droits économiques à se légitimer dans la commune. L'enquête a permis de recenser les stratégies développées par ces derniers en ces termes :

*« ...Quand une entreprise est installée sur l'espace villageois, certes elle ne paie des impôts, mais, nous reverse aussi une taxe forfaitaire juste pour permettre au village de fonctionner. C'est la faveur dont de telles entreprises bénéficient dans tous les villages d'ailleurs : y a pas d'impôt foncier. C'est pourquoi nombreuses entreprises viennent s'installer ici pour éviter de payer l'impôt foncier...Maintenant comme le village est en plein centre-ville, cela facilite le développement de leurs activités. La position du village est un atout et concourt à la rentabilité de leurs activités... Nous n'avons pas de revenus en tant que tel. Notre fonctionnement est uniquement basé sur nos taxes que nous prélevons »* Extrait d'entretien avec D, Leader communautaire à F.

Les opérations de prélèvement font part du système de restructuration de l'économie villageoise. Auto-entretenues et stimulées dans le sens de la réflexivité, elles participent à répondre à un double objectif de reconnaissance économique et de captation de ressources urbaines, surtout en matière de dotation des villages en infrastructures de base (écoles, hôpitaux, etc). Opérations malléables, elles sont mises en exergue comme un dispositif compétitif pouvant être une ressource contribuant à organiser des espaces de négociation pour la rénovation des villages. Les barrières qu'elles comportent sont contextuellement transformées en vue de faciliter la redéfinition des termes du développement local, de

l'intégration ou du droit des villages à exister dans la ville avec l'Etat et l'autorité municipale (F. Landy et S. Moreau, 2015). C'est ce témoignage que donne cet enquêté dans les propos suivants :

*« A un moment, il y a eu un accord verbal entre la chefferie et la Mairie pour les recouvrements...La mairie devait recouvrer les taxes sur le territoire du village. En retour le village avait 60% et la mairie avait 40%.C'est sur ça qu'on s'est entendu. Dans cette formule de prélèvement de taxes, la mairie devait effectuer des travaux de reprofilage des voies, l'embellissement de la voie principale et encore bien d'autres choses ... Quand on a commencé la première année, il y avait aussi un projet de collège et de lycée dans le village. C'est de tout cela que la mairie devait voir avec le District pour nous aider. L'espace même était déjà dégagé, tout était fait, on attendait que la Mairie. On a eu véritablement sur trois à quatre ans une très bonne collaboration puisse que les paiements des taxes se faisaient au sein de la Chefferie voilà. La mairie s'est fait beaucoup de sous pendant ces quatre ans mais, rien n'a été fait donc, nous avons rompu ce partenariat... »* Extrait d'entretien avec D, Leader communautaire à F.

Par l'autonomisation économique, il s'agit donc de tirer profit des contextes de collaboration avec les institutions de l'Etat et de la ville. Les manières de fermer l'espace économique ou de l'ouvrir sont, à cet effet, des marques de résilience collective incitées sous la bannière de l'autochtonie. Elles reflètent ainsi le contrôle économique de l'espace villageois par le prélèvement de taxes et l'exercice d'activités économiques rentables. Ce sont les réponses apportées aux questions relatives à leur représentation de la « propriété » dont l'usage favorise la convocation de ressources propres au village pour des types-idéaux de collaboration avec les institutions en charge de la ville.

### **2.1.3.3. Au plan foncier**

La stratégie d'autonomisation définie à ce niveau passe par l'identification, la revendication ou la mise en valeur du statut individuel et collectif des acteurs villageois sur la terre ou encore de leurs formes d'affirmation de la propriété terrienne. Même si l'Etat passe pour le principal propriétaire de la terre en détenant le monopole des droits d'usage (J.P Chauveau, 2006), l'enquête s'est intéressée aux moyens, techniques ou arrangements contractuels tissés autour de celle-ci et qui participent également à la restructuration de l'économie des villages ciblés. La prédominance des ventes de terres s'y affiche comme une source d'enrichissement individuel et quelque fois collective au cas où, les réserves de terres concernées sont marquées comme appartenant au village. Du fait de leurs mobilisations à des fins d'urbanisation, les acteurs villageois se retrouvent en aval des transactions foncières sur le périmètre urbain. Ces derniers sont devenus des figures emblématiques du marché foncier de la ville.

Cette position acquise ou revendiquée montre que les demandes de terres sont de plus en plus dépendantes de ces villages qui en font l'offre. Pour comprendre donc la forme d'autonomisation à l'œuvre dans le champ foncier, il faut s'atteler à décoder les principales sources du pouvoir générées par lesdits acteurs autour des terres. En ce sens, la qualité du statut d'autochtone en rapport avec l'offre de terres, les rapports clientélistes et les arrangements formulés dans les termes de la conservation des réserves de terres, les barrières ou les faveurs à l'entrée du marché foncier font l'état d'un monopole<sup>12</sup> à conserver (I. Ouattara, 1999). Cet enquêté souligne à quel point il est important de reconstruire l'autonomie en gardant le contrôle des terres par les pratiques de location :

---

<sup>12</sup> Les démarches de marchandisation sont toutes inscrites dans la production de pièces justificatives nécessaires attestant de la propriété terrienne. Les attestations villageoises sont à cet effet l'un des éléments justificatifs de la base juridique de la propriété de la terre.



*« normalement ce sont des espaces que nous avons réservés et nous ne devons pas les vendre. Mais comme nous sommes dans un village, il y a des opérateurs économiques qui les demandent pour utiliser. Mais nous ne leur avons pas vendu. Ils y mènent leurs activités comme des maquis mais nous ne les leur avons pas vendues. C'est temporaire, quand le délai de la location finira, nous leur demanderons de les remettre à la disposition du village »*  
Extrait d'entretien avec D4 membre de Leader communautaire à F.

La pratique de l'autonomisation abordée dans ce schéma s'organise à la fois autour de normes adaptées et de revendications de droits de propriété. Elle se heurte néanmoins à certaines difficultés liées au « poids » de l'Etat dans la gestion du foncier. Ce point de vue est signalé par cet enquêté :

*« les ressources foncières et financières sont de moins en moins l'exclusivité des chefferies... La Mairie ou l'Etat s'en mêlent. En ce qui concerne les ressources foncières, l'État ou les individus qui utilisent cette entité font main basse sur les propriétés foncières des localités villageoises. Aujourd'hui, il y a crise dans la gestion des ressources surtout foncières des villages. Les autorités gouvernementales, dans le cadre de la collaboration nouvelle et franche, devraient reconnaître les limites historiques des villages pour reconstituer le livre foncier urbain d'Abidjan en vue de les rendre pérennes, mieux, en reconnaître officiellement la propriété aux villages. Ainsi, dans un nouveau logiciel de gestion des ressources foncières, une quotité négociée serait rendue aux ayant-droits (pour tout acte administratif sur le bien)...Les villages, plus forts économiquement, donc plus à même de redistribuer les richesses participeront de façon plus significative au financement du développement communautaire ». Entretien avec R, participants focus group jeunes à Y*

Structurée par le principe de la loi de l'offre et de demande, la « force » de l'autonomisation par le foncier dépend donc de l'importance de la clientèle, de l'attitude des autochtones « propriétaires » de terres à établir des plans d'actions, des recettes et les formules pour revendiquer leurs droits fonciers. Ces méthodes non seulement serait la garantie pour légitimer le monopole des acteurs villageois en matière de vente et de cession de terres, mais aussi pour appliquer leurs propres principes et normes sociales dans le contrôle de ces pratiques. Le pouvoir de l'Etat dans la gestion du foncier met en exergue les imperfections de ce système et l'affaiblit.

#### **2.1.3.4. Aux plans identitaire et stratégique**

Partant du constat que les pressions urbaines n'ont que contribué qu'à une sorte de stigmatisation dévalorisante des villages absorbés, les acteurs villageois s'efforcent de leur reconstruire une image concurrentielle. Il s'agit de repositionner cette image dans la ville à travers une ressource qui permet d'avoir un « meilleur » accompagnement de la relance du développement communautaire, de soutenir et de prendre en compte les aspirations des acteurs villageois du développement communal. De la volonté de se construire une image attractive ou concurrentielle, le facteur patrimonial est brandi aux plans locaux, urbain et national comme pouvant participer à la distinction de chaque village. Il est aussi convoqué pour redonner un regain d'intérêt non seulement aux enjeux économiques, mais aussi aux luttes de réappropriation de terres et de légitimation identitaires (A. Ouallet et F. Giorghis, 2005 ; P. Bosredon, 2008).

Au plan stratégique, investir l'action patrimoniale comme moyen d'autonomisation, c'est d'abord inciter l'Etat et la Mairie à faire valoir des politiques de développement durable. Celles-ci doivent essentiellement être basées sur une approche participative du vivre ensemble dans la commune. Elles doivent également contribuer à la reconnaissance de l'antériorité sur l'espace ou de faire un « bon usage » du statut d'autochtone comme fondement de la diversité culturelle au sein de la commune. L'action patrimoniale pour répondre à la problématique de

la diversité culturelle doit enfin avoir le sens d'une reconstruction de leur légitimité en tant que des minorités visibles. Il ne s'agit pas de se défaire de l'urbanisme, mais de prendre appui sur les exigences liées aux politiques de développement communal, de tirer profit des contextes socio-politique qui les valorisent pour leur redonner une valeur allant dans le sens de patrimoine. Ainsi, re-évoluant dans un contexte de recompositions des conditions d'intégration dans la ville, l'honneur lié à la mise en patrimoine pourrait contribuer à réviser les closes du développement communautaire.

Dans les imaginaires des habitants des villages étudiés, l'autonomisation est interprétée comme un mouvement de reconnaissance identitaire et une quête à l'application de nouvelles mesures valorisantes liées au réaménagement des villages. La rupture symbolique par l'identité de village ne doit pas être synonyme d'une forme de marginalisation, mais un appel à la reconnaissance de ses valeurs symboliques, à la stimulation d'un regard revalorisant sur leur présence dans la ville. Le principe patrimonial doit y créer de la valeur, accroître leur compétitivité dans les secteurs de l'habitat, la culture et la tradition. Le but est de reconsolider la mémoire collective de ces villages dans la ville à travers les dispositifs de la distanciation et de la reconnaissance culturelle (A. Sinou, 2005). Cette conception de l'autonomisation par le droit des villages à être conservés dans la ville est expliquée par cet enquêté :

*« si le village devient un quartier de la commune, nous n'aurons plus de chef. Les quartiers sont sous l'autorité du maire. Donc un village a un chef ne pas disparaître car nous voulons aussi garder notre identité, notre culture, préserver nos danse, notre fête de génération. Si nous devenons quartier, ce n'est pas sure que nous les gardons or nous voulons avoir en main ce qui reste même si nous sommes débordés par la ville. Nous voulons préserver notre identité Atchan »* Extrait d'entretien avec D4 membre de Leader communautaire à F.

Cette dimension de l'autonomisation met l'accent sur la conservation des privilèges acquis, les innovations apportées pour la reproduction et la pérennité de l'identité villageoise. La reconstitution de cette identité, du sens de la présence et de la figure moderne des villages en ville comme enjeu patrimonial doit les inscrire dans un développement communautaire cohérent afin de s'adapter continuellement aux contraintes posées par les pressions urbaines.

Cette partie de l'enquête apporte aussi des éléments de compréhension sur les alternatives formulées pour compenser le vide laissé par les projets sans réponses soumis par les chefferies à la Mairie. Selon les acteurs villageois, les inégalités de développement entre l'espace urbain et les espaces villageois résultent du fait qu'ils ne peuvent substituer les décisions d'infrastructures communautaires à des politiques publiques visant à créer des services de santé, des écoles, etc. Dans la majorité des cas, la dotation de ces villages en infrastructures de base (construction d'écoles, reprofilage des routes, électrification, assainissement ou l'adduction en eau potable) est laissée à la charge des chefferies. Ainsi, l'approche du développement communautaire par l'autonomisation révèle l'existence d'une rationalité à valoriser les ressources locales et à capitaliser les atouts négociés pour les investissements collectifs.

L'étude souligne à cet effet, l'importance des relations entre les chefferies et opérateurs privés dans le réaménagement de l'espace villageois. Le processus d'autonomisation y tend de plus en plus à privatiser la réalisation des infrastructures communautaires. Les premiers se chargent de mettre en valeur leur propre village comme le témoigne cet enquêté :

*« La mairie n'a jamais pris d'initiative pour dire que tel village si vous avez des terres, voici un tel projet, nous allons le faire ensemble, jamais ! Nous n'avons jamais vu cela, la mairie n'a jamais sollicité un chef du village en disant voici tel projet on veut faire pour vous accompagner, jamais ... Nous leur demandons de faire le reprofilage des voies villageoises c'est-à-dire que nous qui sommes villages rattachés à la commune, nous n'avons même pas*

*de voie d'accès. Nous faisons des demandes pour qu'elle fasse le reprofilage, rien en retour... Tout est alors devenu une priorité chez nous. Quand je vous dis que tout est privé c'est-à-dire que nous faisons tout de notre propre fond : les forages privés par exemple. Le mieux, pour pouvoir construire les infrastructures du village, c'est dans la négociation avec les entreprises immobilières, au lieu de donner les compensations en espèces, il faut leur demander de construire des infrastructures pour le village » Entretien avec P, Chef de village de T*

Ces stratégies d'autonomisation permettent de miser sur des partenariats avec des promoteurs privés. Elles dévoilent particulièrement que les enjeux de participation au sein de ces villages restent particulièrement conditionnés, privatisés et tendent de plus en plus à fragiliser la cohésion de la commune. Ce sont aussi des pratiques déployées pour non seulement lutter contre ce qu'ils considèrent comme discrimination venant de la Mairie, mais aussi pour réduire les écarts de développement avec l'espace urbain. Ils s'en servent plus loin pour revendiquer l'amélioration des rapports d'intégration entre développement communautaire et développement local.

### **Discussion**

L'autonomisation est au centre des transformations et des tendances au développement communautaire dans les villages reliques de la commune de Cocody. Elle implique des traits de convergence dans le fonctionnement des villages existants sur l'espace communal et de divergence d'avec la façon dont les acteurs municipaux procèdent pour le développement local. Confrontées aux pressions urbaines, la pratique de l'autonomisation contribue à faire ressortir les « forces » et les « faiblesses » de l'espace villageois, ses potentialités économiques, identitaires et symboliques pour son renouvellement. Ainsi, comme processus et résultats, les résultats de cette étude montrent que les volontés d'autonomisation au sein des villages étudiés cachent des quêtes d'innovation en matière de revendication et d'affirmation de droits dans la ville, d'appropriation, de résilience et de mise en patrimoine. Abordés dans ce sens, les résultats de ce travail rejoignent ceux de S. Ren He (2012).

Pour cet auteur, la dégradation des conditions de vie au sein des « villages dans la ville » incite à des stratégies d'autonomie. Appréciée aux plans socio-économiques et au niveau de l'aménagement de ces espaces, ces dernières sont perçues comme étant dynamique. Elles passent d'ailleurs par « un bon usage » de leurs propres ressources et tendent à revaloriser leur image. Cette manière de penser et de reproduire l'espace villageois dans la ville ne vise donc que la recherche de cohérences à promouvoir ensemble développement communautaire et développement local. Au reste, les stratégies examinées, les conflits d'appartenance et de gouvernance imbriqués aux logiques d'autonomisation apparaissent comme des alertes visant à rechercher des types de réajustements dans la modernisation de l'espace communal. Les résultats de l'enquête ci-dessus exposés se révèlent ainsi comme des indicateurs pertinents pour cerner une évolution de ces espaces villageois vers de nouveaux principes de régulation autonome et de participation au renouvellement de la commune.

### **Conclusion**

Le contrôle et la gouvernance des espaces villageois et urbains s'inscrivent dans des manœuvres stratégiques. Que ce soit donc le contrôle exercé à travers les pressions urbaines par les acteurs de la gestion de la ville ou les revendications prescrites par les ceux des villages reliques, le développement communautaire y apparaît comme le repositionnement d'initiatives autonomes visant l'appropriation de la modernisation de ces derniers. Entre reconnaissance de droit de propriété et les conflits de régulation, les directives produites pour la polarisation des formes de participations, d'appartenances et d'identités villageoises

ne sont rien d'autres que des instruments d'adaptation de la gouvernance communautaire au développement local.

## **Bibliographie**

ABRIC Jean-Claude, 2003, « De l'importance des représentations sociales dans les problèmes de l'exclusion sociale », dans Abrid, J-C. (dir.), Exclusion sociale, insertion et prévention, Toulouse, Eres, p. 11-19.

BARIBEAU Colette et ROYER Chantal., 2012, « L'entretien individuel en recherche qualitative : usages et modes de présentation », in *Revue des sciences de l'éducation*, 38(1), pp. 23-45

BEAL Vincent, 2011, « Ville durable et justice sociale. Ce que le développement durable nous dit de la production de l'urbain », in Béal Vincent, Gauthier Mario, Pinson Gilles. Le développement durable changera-t-il la ville ? Le regard des sciences sociales, Publications de l'Université de Saint-Etienne, pp.239-259, 2011, Dynamiques métropolitaines. ffhalshs-00857777

BOSREDON Pauline, 2008, « Comment concilier patrimonialisation et projet urbain ? Le classement au Patrimoine Mondial de l'Unesco de la vieille ville de Harar (Éthiopie) », *Autrepart /3* (n° 47), p. 125-147

BOTTI-BI TRAYIE, Cyrille, 1998, *Logiques et stratégies d'intégration des villages Ebrié à la métropole d'Abidjan. L'étude du cas des villages de la commune de Cocody*, mémoire de maîtrise, Abidjan : Université de Cocody

BRECHE Jean Pierre et DESREUMAUX Alain, 2010, « Agir projectif, action collective et autonomie », in *Management international / International Management / Gestion International*, 14 (4)

CARY Paul et FOL Sylvie 2016, « Du périurbain stigmatisé au périurbain valorisé ? » *Éditorial, Géographie, Économie, Société* 18 (2016) 5-13

CHAUVEAU Jean-Pierre, 2006, « La réforme foncière de 1998 en Côte d'Ivoire à la lumière de l'histoire des dispositifs de sécurisation des droits coutumiers ». Colloque international, "Les frontières de la question foncière", 31 p Montpellier. [https://www.mpl.ird.fr/colloque\\_foncier/Communications/PDF/Chauveau.pdf](https://www.mpl.ird.fr/colloque_foncier/Communications/PDF/Chauveau.pdf)

CROZIER Michel et FRIEDBERG Erhard, 1992, *L'acteur et le système*. Éditions du Seuil, Paris

DEMBÉLÉ Ousmane et POTTIER Patrick, 1999, « Évolution des structures spatiales de quartiers et aménagement de l'espace communal », in *Les Cahiers Nantais*, n° 51. P.25-38. Disponible sur file: [http://garun.univ-nantes.fr/medias/fichier/dembele\\_pottier\\_1423129926323.pdf](http://garun.univ-nantes.fr/medias/fichier/dembele_pottier_1423129926323.pdf)

DROH Rusticoh et LOGNON Jean-Louis, 2012, « De l'usage des outils de la recherche qualitative en milieu rural ivoirien : une analyse de l'influence du groupe social sur la structure de l'entretien », in *Recherches qualitatives* vol. 31(1). Recherche qualitative en contexte africain, pp. 6-28. [http://www.recherche\\_qualitative.qc.ca/Revue.html](http://www.recherche_qualitative.qc.ca/Revue.html),

GIARDINELLI Anastasia, 2018, « Le Droit à la ville vu des quartiers populaires », *Colloque, Calenda*, <https://calenda.org/442009>

GNABELI Roch et LOGNON Jean-Louis, 2011 a, « Pression urbaine et identité des villages reliques des villes ivoiriennes », in Kasa Bya Kasa (Revue Ivoirienne de Sociologie et d'Anthropologie), n°19, Editions Universitaires de Côte d'Ivoire (EDUCI), Université de Cocody, Abidjan, pp 20-33

GNABELI Roch et LOGNON Jean -Louis., 2011 b, « Réponses institutionnelles et stratégies des villages reliques face aux enjeux de l'urbanisation en Côte d'Ivoire », in Cahiers de l'IGRAC (Bibliothèque Nationale du Congo), Brazzaville, n°6, pp 63-84

GUIMONT MARCEAU Stéphane, 2006, *Autonomie et développement territorial au Mexique zapatiste : la part des organisations sociales*, mémoire de maîtrise en géographie, université du Québec à Montréal

HOUEDIN Barnabé Cossi, 2021 : « De la formation d'une identité collective chez les descendants d'immigrés voltaïques naturalisés ivoiriens dans la ville de Bouaflé/ Côte d'Ivoire », in Revue Africaine d'Anthropologie, Nyansa-Pô, N°33, pp. 205-233

HOUEDIN Barnabé Cossi et DIABY Maimouna, 2016 a, « Les pratiques de conservation de la terre dans les villages reliques de la ville d'Abidjan/Côte d'Ivoire : le cas d'Adjamé-Village », in Revue Notes Scientifiques, n°4, pp 235-250

HOUEDIN Barnabé Cossi et DIABY Maimouna, 2016 b, « Enjeux de la conservation du foncier périurbain à Adjamé-Village », in Revue Échanges, vol. 3 n°007, pp. 713-726.

HOUEDIN Barnabé Cossi et OTCHO Régine, 2020, « Bouaflé : figure de ville résiliente dans le centre-ouest de la Côte d'Ivoire », in Adou Marcel AKA & Gilbert Assi YASSI, dir., Actes du colloque international de Daloa « Le Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire : enjeux économiques, questions environnementales, dynamisme socioculturel d'un pôle d'attraction », tome 1, EDUCI, Abidjan, pp. 21-54

HOULLIER-GUIBERT Charles-Edouard, 2009, « Quelles limites territoriales pour une promotion métropolitaine? Le cas de Rennes », in Revue Internationale Communication Sociale et Publique, n. 1, p. 127-144

KOUASSI Dja Flore, YEO Souleymane et HOUEDIN Barnabé Cossi, 2019, « Développement local, conflit de voisinage et fragilisation de la cohésion sociale dans le canton Touka/Oumé (Côte d'Ivoire) » in Revue Ivoirienne de Gouvernance et d'Etudes Stratégiques, n° 8 (2) p.26-43

LANDY Frédéric et MOREAU Sophie, 2015, « Le droit au village », in justice spatiale, n° 7, <http://www.jssj.org/>

LAUFER Romain, 2003, « Les figures de l'espoir », in Laufer & Hatchuel, p. 107-187

LAURENCE Pierre, 2007, *Pour des approches intégrées de développement urbain durable. Analyse de trois projets de revitalisation : Lyon, le quartier la croix-rousse Montréal, le quartier Sainte-Marie Trois-Rivières : les premiers quartiers*. Mémoire présenté dans le cadre des programmes conjoints en études urbaines inrs-uoam

LE ROY Etienne., 1995, « La sécurisation foncière dans un contexte de marchandisation imparfaite de la terre », in Chantai Blanc-Pamard et Luc Cambrézy (éd.), Terre, terroir, territoire. Les tensions foncières, Paris, ORSTOM. [http://horizon.documentation.ird.fr/exldoc/pleins\\_textes/pleins\\_textes\\_6/colloques2/42965.pdf](http://horizon.documentation.ird.fr/exldoc/pleins_textes/pleins_textes_6/colloques2/42965.pdf). Consulté le 29 Septembre 2015

LE ROY Etienne, 2011, « À qui, à quoi sert la propriété foncière dans les pays du Sud ? Itinéraire d'une recherche », Transcontinentales [En ligne], 10/11, document 9, <http://journals.openedition.org/transcontinentales/1138>

MANIRAKIZA Vincent, 2015, *La problématique de l'urbanisation spontanée face à la modernisation de la ville de Kigali (Rwanda)*, Thèse en sciences politiques et sociales, Université Catholique de Louvain, 307 p

MORANGE Marianne et SPIRE Amandine, 2017, « Mise en ordre, mise aux normes et droit à la ville : perspectives croisées depuis les villes du Sud ». Métropoles, ENTPE

MORANGE Marianne et SPIRE Amandine, 2019, « Le droit à la ville aux Suds. Appropriations et déclinaisons africaines », *Cybergeo : European Journal of Geography*, in Espace, Société, Territoire, document 895, <http://journals.openedition.org/cybergeo/>

OUALLET Anne & GIORGHIS Fasil, 2005 « Mémoires urbaines et potentialités patrimoniales à Addis-Abeba », *Autrepart /1* (n° 33), p. 33-49.

OUATTARA Issa, 1999, « Urbanisme autochtone et urbanisme étatique : antagonisme ou complémentarité », in *Les Cahiers Nantais*, p. 7-17 Disponible sur <https://igarun.univ-nantes.fr/medias>

REBETEZ Philippe, 2003, *Accompagner vers l'autonomie : un service pour les personnes en situation de handicap*, Mémoire présenté pour le Diplôme de formation continue en Travail Social, Université de Neuchâtel, 68 p. <http://forbrain.pt/uploads/documentos/34%20accompagner%20vers%20l'autonomie.pdf>

REN HE Shu, 2012, « Village dans la ville » en chine : une forme de développements économiques communautaires ? Mémoire maîtrise en études urbaines, université du Québec à Montréal

REYNAUD Jean-Daniel, 1988, « Les régulations dans les organisations : régulation de contrôle et régulation autonome », in: *Revue française de sociologie*, n° 29-1. Travail : d'autres jalons. Etudes réunies et présentées par Jean-René Tréanton. pp. 5-18; doi : 10.2307/3321884 [https://www.persee.fr/doc/rfsoc\\_0035-2969\\_1988\\_num\\_29\\_1\\_2475](https://www.persee.fr/doc/rfsoc_0035-2969_1988_num_29_1_2475)

RONDEAU Karine et PAILLE Pierre, 2016, « L'analyse qualitative pas à pas : gros plan sur le déroulé des opérations analytiques d'une enquête qualitative », in *Recherches qualitatives*, 35(1), pp. 4-28

ROULAND Norbert, 2015, « Autonomie et autochtonie dans la zone pacifique sud : approches juridique et historique », in *Revue française de droit constitutionnel* 4 N° 104 pages 911 à 934

SERRANO José, 2011, « L'étalement urbain, une analyse à partir de la théorie de la justice de J. Rawls. Territoire et environnement : des représentations à l'action », Tours, France. [ffhalshs-01024614f](https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01024614f)

SINOUE Alain, 2005, « Enjeux culturels et politiques de la mise en patrimoine des espaces coloniaux », *Autrepart /1* (n° 33), p. 13-31

TARRIERE Diop, 1996, « La marchandisation imparfaite de la terre en Afrique et ses implications institutionnelles. Etats des lieux. Fiche pour l'association Dialogues, propositions, histoires pour une citoyenneté mondiale » (DPH) <http://base.d-ph.info/es/fiches/premierdph/fiche-premierdph-5167.html>

TERRIER Christine, 1996, « Villages et terroirs Ebrié dans la Ville d'Abidjan : état des lieux dans la perspective de leur intégration à l'environnement urbain », Rapport d'étude à la demande du Ministère du Logement, du Cadre de Vie et de l'Environnement, Abidjan, novembre.

TOUZRI Abdelfattah, 2007, *Développement local, acteurs et action collective Les minorités issues de l'immigration et les dispositifs de revitalisation urbaine dans la commune bruxelloise de Molenbeek-Saint-Jean*. Thèse de doctorat en sciences sociales Développement, population et environnement, Université Catholique de Louvain

WANLIN Pierre, 2007, « L'analyse de contenu comme méthode d'analyse qualitative d'entretiens : une comparaison entre les traitements manuels et l'utilisation de logiciels », in *Recherches Qualitatives – Hors-Série – numéro 3*, Actes du colloque Bilan et perspectives de la recherche qualitative, p243-272  
[.http://www.recherchequalitative.qc.ca/documents/files/revue/hors\\_serie/hors\\_serie\\_v3/Wanlin2.pdf](http://www.recherchequalitative.qc.ca/documents/files/revue/hors_serie/hors_serie_v3/Wanlin2.pdf)"

WARCHOL Nathalie, 2012, « Autonomie » in Monique Formarier et al., *Les concepts en sciences infirmières*, p. 87- 89, <https://www.cairn.info/concepts-en-sciences-infirmieres-2eme-edition---page-87.htm>